

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2011

<u>Présent-e-s :</u>	M.	Daniel	Fischer	DCe	Président
	Mme	Tatiana	Hoyos Bajrami	BA	Vice-présidente
	M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Secrétaire du bureau
	M.	Olivier	Sauty	MCG	Membre
	M.	Pierre	Barbey	BA	Conseiller
	Mme	Marcelline	Barrillier	LR+	Conseillère
	M.	Bernard	Boymond	DCe	Conseiller
	M.	Christophe	Cortiglia	DCe	Conseiller
	Mme	Muriel	Devins	LR+	Conseillère
	M.	Nicolas	Dewaele	DCe	Conseiller
	M.	Florian	Giacobino	LR+	Conseiller
	M.	Christian	Hottelier	BA	Conseiller
	M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	Conseiller
	M.	Luc	Lavarini	DCe	Conseiller
	Mme	Francine	Parisod Nicolet	DCe	Conseillère
M.	Guillaume	Sauty	MCG	Conseiller	
Mme	Sylviane	Schrag	DCe	Conseillère	
M.	Alain	Walder	DCe	Maire	
Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Adjointe	
Mme	Helen	Schneuwly	LR+	Adjointe	
M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général	

Excusé-e-s : - . . . -

Procès-verbaliste : Mme Frédérique Barbe

BA : Bardonnex Alternative
 DCe : Démocrate chrétien et Entente
 LR+ : Libéral, Radical et Plus
 MCG : Mouvement citoyens genevois

M. D. Fischer, président du Conseil municipal, ouvre la séance à 19h ; il souhaite la bienvenue au public présent et aux membres de l'assemblée.

I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 8 novembre 2011
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications du maire et des adjointes
- V. Rapport des commissions :
 - *Plan directeur cantonal Genève 2030. Rapporteur : Pierre Barbey*
 - *Environnement et développement durable : attribution de l'aide au développement en 2011. Rapporteur : Florian Giacobino*
 - *Commission sociale et de la culture : attribution de l'aide sociale en suisse en 2011. Rapporteur : Sylviane Schrag*
- VI. Projets de délibération, résolution, motion :
 - VI.1. *P-D-1289 Élection de trois membres au comité de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement*
 - VI.2. *PLAN DIRECTEUR CANTONAL GENÈVE 2030*
 - *P-R-1029 Résolution relative au projet de concept de plan directeur cantonal Genève 2030 – Concept de l'aménagement cantonal*
 - *P-R-1030 Résolution relative au projet de schéma directeur cantonal Genève 2030*
- VII. Propositions individuelles, questions et divers
- VIII. Calendrier

➔ **N'appelant aucune remarque, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.**

II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2011

Mme B. Guex-Crosier demande les corrections suivantes :

Page 39, dernier paragraphe : « Si l'amendement proposé est accepté, la subvention passera donc à *CHF 15'000.-* hormis la garantie de déficit. »

Page 40, 2^{ème} paragraphe : « ... la Commune de Bardonnex versera plus que ce que Festiverbant a initialement demandé (*CHF 12'500.-* + amendement *CHF 2'500.-* + garantie de déficit *CHF 7'500.-*). »

➔ **Aucune autre modification n'étant demandée, le procès-verbal de la séance du 8 novembre 2011 est approuvé avec remerciements à son auteur.**

III COMMUNICATION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Néant.

IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTES

1. Compesières en lumières

Mme B. Guex-Crosier signale que les vents tempétueux du week-end ont fortement endommagé la structure représentant les changements de lune et qu'elle ne pourra probablement pas être remplacée.

2. Interphone

Mme B. Guex-Crosier indique qu'un interphone a été installé au rez-de-chaussée de la commanderie ; les personnes à mobilité réduite pourront ainsi aisément entrer en contact avec le secrétariat de la mairie.

3. Laiterie de Compesières – Rénovation

Patrimoine suisse – Société d'Art Public a fait opposition à la demande d'autorisation de construire relative à la rénovation de la laiterie de Compesières ; le programme de *Velux* est, selon eux, trop important sur ce bâtiment. **Mme B. Guex-Crosier** reste dans l'attente de la position du DCTI (département des constructions et des technologies de l'information) quant à cette opposition.

4. Croix-Rouge Suisse

Mme H. Schneuwly fait part d'un courrier de remerciements reçu de la Croix-Rouge Suisse dont elle lit un paragraphe : «*Pour permettre à la Croix-Rouge Suisse d'intervenir dans la corne de l'Afrique en proie à une catastrophe humanitaire de grande ampleur, la commune de Bardonnex nous a fait parvenir CHF 10'000.-. Nous vous remercions de votre générosité et mettons tout en œuvre afin de soulager la détresse des populations touchées par la sécheresse et la famine.* »

V RAPPORT DES COMMISSIONS

- *Plan directeur cantonal Genève 2030. Rapporteur : Pierre Barbey*

Ce rapport sera traité au point VI.2.

- *Environnement et développement durable : attribution de l'aide au développement en 2011. Rapporteur : Florian Giacobino*

M. F. Giacobino explique que la commission a étudié 40 dossiers, dont 20 bénéficieront d'une subvention allant de CHF 1'500.- à CHF 4'500.-, pour un total de CHF 48'000.-. Le pourcentage de répartition des aides entre les différents continents est approximativement de 45% en Asie, 35% en Afrique et 20% en Amérique latine.

- *Commission sociale et de la culture : attribution de l'aide sociale en suisse en 2011. Rapporteur : Sylviane Schrag*

Mme S. Schrag indique que 55 dossiers ont été étudiés afin de répartir la somme de CHF 30'000.- à des associations qui ont pour but d'aider différentes catégories de la population genevoise allant de la petite enfance aux personnes âgées.

VI PROJETS DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION

1. P-D-1289 Élection de trois membres au comité de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement

Le président cède la parole à **M. A. Walder** qui rappelle que la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement est en charge de gérer différents immeubles locatifs, préalablement propriétés de la commune de Bardonnex. Selon les statuts de cette fondation de droit public, neuf membres, élus pour une période de quatre ans, composent son conseil de fondation. Le Conseil municipal élit un tiers de ce dernier, dont obligatoirement deux conseillers municipaux, l'Exécutif désigne un deuxième tiers et les six personnes ainsi nommées cooptent le dernier tiers. Il dénote une petite particularité pour cette législature : quatre groupes politiques composent le Conseil municipal pour 3 sièges à pourvoir.

Le groupe Bardonnex Alternative propose la candidature de M. P. Barbey.
Le groupe Mouvement Citoyens Genevois propose la candidature de M. P. Heimo.
Le groupe Libéral, Radical et Plus propose la candidature de M. G. Rana Zolana.
Le groupe DC et Entente propose la candidature de M. A. Krasnosselski.

M. O. Sauty demande s'il s'agit d'une élection à bulletin secret ou à main levée.

Le Président l'informe qu'elle est, par principe, faite à main levée mais qu'elle peut l'être par bulletin secret, si souhaité.

M. F. Giacobino demande une interruption de séance de deux minutes.

À la reprise de la séance, **M. A. Krasnosselski**, appuyé par Mme S. Schrag et M. C. Cortiglia, demande le vote à bulletin secret. Mme T. Hoyos Bajrami et M. N. Dewaele sont désignés scrutateurs.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président fait procéder au vote à bulletin secret. Suite au dépouillement, le président annonce les résultats :**

M. P. Barbey obtient 17 voix,
M. P. Heimo obtient 2 voix,
M. G. Rana Zolana obtient 17 voix,
M. A. Krasnosselski obtient 15 voix.

D-1289 Élection de trois membres au comité de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement

Considérant,

- *la délibération du 16 septembre 1986 décidant de la création de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement,*
- *l'arrêté du Conseil d'Etat du 8 décembre 1986 approuvant cette délibération,*
- *la loi du 12 novembre 1987 décrétant la constitution de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement et approuvant les statuts de cette dernière,*

- *les statuts de la Fondation de la commune de Bardonnex stipulant que trois membres sont élus par le Conseil municipal dont au moins deux conseillers municipaux (art. 8, let. C), pour une période de quatre ans. La limite d'âge est fixée à 65 ans (art. 9).*

Sur proposition du maire et des adjointes,

➔ **le Conseil municipal décide**

Par un vote à bulletins secrets :

1. *D'élire au comité de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement pour la période allant du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2015 :*
 - *Par 17 voix, Pierre BARBEY, né le 10 juillet 1951, domicilié 210, route de Bardonnex à Bardonnex,*
 - *Par 17 voix, Ginior RANA ZOLANA, né le 24 avril 1958, domicilié 113, route des Hospitaliers à Croix-de-Rozon,*
 - *Par 15 voix, Alexandre KRASNOSELSKI, né le 30 août 1952, domicilié 34D, route du Prieur à Landecy.*
2. **PLAN DIRECTEUR COMMUNAL GENÈVE 2030**
P-R-1029 Résolution relative au projet de concept de plan directeur cantonal Genève 2030 – Concept de l'aménagement cantonal

Le président cède la parole à **M. P. Barbey**, rapporteur, qui spécifie que le projet de plan directeur cantonal 2030 est présenté dans une brochure conséquente de 330 pages. Est d'abord décrit dans cette dernière le concept qui donne les grands axes généraux de travail tels que développement durable, collaboration transfrontalière ou construction de logements, puis le schéma directeur qui reprend les idées du concept en les développant et les formalisant sous forme de fiches. M. P. Barbey explique les modalités de travail de la commission et indique, d'une manière générale, les propositions et recommandations de cette dernière. Il conclut en précisant que le point de vue de la commission est d'accepter le principe du plan directeur cantonal Genève 2030 moyennant les remarques proposées dans les résolutions présentées.

M. A. Walder ajoute que la commune de Bardonnex n'est pas très touchée par le projet ; néanmoins deux plans stratégiques de développement (PSD) l'encadrent. Le PSD 15 situé de part et d'autre de la route de Saint-Julien et s'étendant jusqu'à l'autoroute sur la commune de Bardonnex où sont prévues des extensions urbaines à *dominante habitation* et à *dominante activité*. Le PSD 17 s'étendant sur un très large secteur transfrontalier, allant de l'ouest du centre ville de Saint-Julien-en-Genévois à La Mûre en englobant les villages de Landecy et de Charrot.

Président de la commission Aménagement, urbanisme et mobilité, **M. A. Krasnoselski** remercie chacun de ses membres pour l'investissement et le travail fourni pour l'étude de ce dossier et plus particulièrement M. P. Barbey pour la rédaction du rapport.

M. O. Sauty suggère aux membres du Conseil municipal de refuser les deux résolutions proposées ce soir. Bien que convaincu par les remarques énoncées dans celles-ci, il en réfute les conclusions. Se référant au concept, et mise à part des manquements relatifs au pôle santé – la biodiversité, le développement durable et le passage des grenouilles étant visiblement plus importants que les malades – il n’a pas de reproches particulier à formuler.

Il estime d’autre part que la collaboration transfrontalière relève d’un grand phantasme ; en effet, tant que les lois seront différentes d’un pays à l’autre, il sera selon lui difficile d’obtenir la vision désirée dans le plan directeur cantonal.

Quant au schéma, chacun a pu remarquer qu’aucune pénétrante n’était prévue, que la renaturation des cours d’eau dans l’espace rural ne figurait pas, que les zones de déclassement prévues étaient très restrictives, etc.

Pour ces raisons, M. O. Sauty pense qu’il est important que le Conseil municipal marque son opposition dès à présent. Le Conseil municipal n’est pas là pour déclarer que le Conseil d’Etat a fait du beau travail mais pour défendre l’intérêt de ses communiens. Il craint qu’en acceptant les résolutions, les remarques ne soient tout simplement pas prises en compte. Il termine en indiquant que de grandes communes suburbaines ont refusé les projets de concept et de schéma de plan directeur cantonal Genève 2030 ceci étant le seul moyen d’amener le Conseil d’Etat à négocier.

M. F. Giacobino signale que le groupe Libéral, Radical et Plus se joint au refus des projets de concept et de schéma de plan directeur cantonal Genève 2030 pour les mêmes raisons que celles évoquées par M. O. Sauty.

M. P. Barbey pense que voter contre le plan directeur cantonal 2030, qui propose des axes de développement relatifs notamment au logement mais aussi à de multiples autres domaines, ne fera ni avancer le *schmilblick*, ni diminuer le nombre de frontaliers, cela ne fera que repousser encore le problème. Il invite donc fortement les membres du Conseil municipal à voter en faveur du concept pour que Genève puisse se développer et offrir des perspectives de logement et de travail à ses ressortissants, leurs enfants et petits-enfants.

Perplexe, **M. A. Krasnosselski** rappelle que de nombreux experts se sont penchés pendant plusieurs années sur des problèmes graves, tel le logement qui est une véritable plaie pour Genève. Refuser ce projet signifie une remise à zéro de tout le travail entrepris et une nouvelle décennie à venir sans amélioration notable. Le concept n’étant pas contestable et le schéma étant, à ses yeux, évolutif en fonction des réalités économiques et sociales, il invite les membres du Conseil municipal à préavisser favorablement les deux projets de résolution.

M. N. Dewaele abonde dans le sens de MM. P. Barbey et A. Krasnosselski ; au niveau du concept et d’un point de vue simplifié, il est en effet du sens commun de pouvoir dormir, travailler, se déplacer et vivre dans un confort écologique correct.

M. A. Walder en appelle à la responsabilité de chacun. Certains disent qu’en acceptant le projet, Genève restera dans la même situation, M. A. Walder prétend le contraire. Il ajoute qu’il n’a jamais vu de projet refusé sans que des propositions alternatives et crédibles ne soient proposées. Certaines communes refusent le projet pour des raisons qui leurs sont propres ; il pense néanmoins que la négativité n’est pas bonne à véhiculer. Le plan proposé par le Conseil d’Etat est un plan volontariste qui cherche des solutions, le refuser serait un très mauvais message de la part des communes.

M. O. Sauty estime qu'il n'est pas du devoir de la commune de faire des propositions mais du devoir du Conseil d'Etat d'avoir une vision globale et entière. Il ajoute qu'il a l'intime conviction que le seul moyen pour que les remarques de la commune de Bardonnex soient prises en considération est de préavisier défavorablement les deux résolutions.

Si les 45 communes du canton de Genève devaient refuser le projet de plan directeur cantonal Genève 2030, est-il envisageable que le Conseil d'Etat prenne langue avec chacune d'entre elles ? **M. P. Barbey** en doute sachant qu'il y a déjà eu plus de 800 observations faites par des particuliers ou des associations de professionnels lors de l'élaboration dudit projet.

D'autre part, il cite la Feuille d'Avis Officielle du 13 mai 2011 : « *Dans le cadre de la Charte d'agglomération signée en 2007, le canton de Genève s'est engagé à accueillir sur son territoire 100'000 habitants entre 2005 et 2030, soit la moitié de la croissance démographique attendue dans l'agglomération, estimée à 200'000 habitants supplémentaires* ». Le projet de plan directeur prévoit la construction de 50'000 logements pour 100'000 habitants alors que le double est attendu. Où vont aller ces gens si le projet est refusé ?

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote l'approbation des deux projets de résolution.**

R-1029 Résolution relative au projet de concept de plan directeur cantonal Genève 2030 – Concept de l'aménagement cantonal

Considérant,

- *la lettre du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) du 22 août 2011 concernant la consultation des communes sur le projet de plan directeur cantonal Genève 2030,*
- *les observations sur l'enquête publique transmises à la commune en date du 21.10.2011,*
- *les travaux de la commission Aménagement, urbanisme et mobilité du 05.09, 05.10, 26.10, 09.11 et 16.11,*
- *le rapport établi suite à cette étude,*
- *le vote de la commission aménagement, urbanisme et mobilité préavisant favorablement le concept directeur cantonal Genève 2030 par 5 oui et 2 abstentions,*
- *que le concept de plan directeur cantonal Genève 2030 s'inscrit dans la continuité du plan directeur Genève 2015 et dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois,*
- *les objectifs stratégiques de l'aménagement cantonal qui sont organisés en trois grands domaines : l'urbanisation, la mobilité et l'espace rural et les milieux naturels,*
- *le concept de plan directeur cantonal Genève 2030 qui se veut respectueux des principes du développement durable, conjuguant la solidarité sociale, la préservation du capital naturel et la viabilité économique,*

- *que le concept de plan directeur cantonal Genève 2030 pose aussi comme base de travail le renforcement de la collaboration transfrontalière et qu'il s'inscrit dans un espace régional transfrontalier, les décisions d'aménagement à Genève ayant des incidences sur le fonctionnement de l'agglomération et inversement,*
- *les dispositions de l'art. 5, al 3 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire.*

Conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition de la commission d'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité,

➔ **le Conseil municipal décide**

De préavis favorablement le projet de concept de plan directeur cantonal Genève 2030 avec les remarques suivantes:

- 1. Le concept d'urbanisation pour la commune de Bardonnex semble très restrictif, des potentialités plus importantes devraient exister à l'horizon de 2030 en ce qui concerne le logement.*
- 2. Le territoire de la commune de Bardonnex est totalement ignoré concernant la mobilité, dans toutes ses composantes. Il y a une absence de traitement lié à l'augmentation conséquente du trafic. La desserte de Pierre-Grand – route d'Annecy ne figure pas sur la carte générale.*
- 3. La commune de Bardonnex relève l'incohérence entre les objectifs et les mesures à prendre au chapitre du paysage, de la biodiversité et de l'agriculture.*

Cette résolution est prise par 9 voix pour, 7 abstentions.

R-1030 Résolution relative au projet de schéma directeur cantonal Genève 2030

Considérant,

- *les observations sur l'enquête publique transmises à la commune en date du 21.10.2011,*
- *les travaux de la commission Aménagement, urbanisme et mobilité du 05.09, 05.10, 26.10, 09.11 et 16.11,*
- *le rapport établi suite à cette étude,*
- *le vote de la commission Aménagement, urbanisme et mobilité préavisant favorablement le schéma directeur cantonal Genève 2030 par 5 oui, 1 non et 1 abstention,*
- *que le schéma directeur cantonal constitue le volet opérationnel du plan directeur cantonal (PDCn) et qu'il précise les conditions de mise en œuvre de la politique d'aménagement à travers un plan de mesures,*
- *les dispositions de l'art. 5, al. 3 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire.*

Conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition de la commission d'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité,

➔ **le Conseil municipal décide**

De préavis favorablement le projet de schéma directeur cantonal Genève 2030 avec les remarques suivantes:

URBANISATION

1. **Fiche A05** : le concept d'urbanisation pour la commune de Bardonnex nous semble très restrictif ; des potentialités plus importantes devraient exister à l'horizon de 2030 en ce qui concerne le logement.
2. **Fiche A05** : la commune rappelle qu'un plan de site du village classé ISOS de Landecy est en cours ; elle doute, pour ce village, qu'une densification de la zone à bâtir 4B prot puisse atteindre les ambitions du plan directeur (IUS : entre 0,6 à 1,0).

MOBILITÉ

3. **Fiche B02** : la commune désire que le projet de tangentielle entre Croix-de-Rozon et Perly, via Compesières, Charrot et Bardonnex, soit inscrit, selon le plan directeur TC.
4. **Fiche B02** : des possibilités d'étendre les liaisons TC entre Croix-de-Rozon et la France existent et doivent être indiquées afin de limiter le trafic de transit.
5. **Fiche B03** : l'infrastructure Genève-Sud concernant la liaison 2 doit être indiquée sur la carte du schéma directeur. Cette liaison doit être réalisée dans le même temps que la liaison 1 (route d'Annecy – route de Saconnex-d'Arve). Si cela ne devait pas être le cas, la commune pourrait s'opposer à la liaison 1.
6. **Fiche B03** : une étude devrait être envisagée pour créer, en parallèle de la liaison ferroviaire de Genève-Sud, une desserte TIM (tracé alternatif aux L1 et L2).
7. **Fiche B04** : la commune propose que l'État de Genève invite les autorités françaises à créer des P+R sur leur territoire pour réduire le trafic de transit et y adjoindre les TC indispensables.
8. **Fiche B05** : la commune propose la réalisation d'une piste cyclable, en site propre, entre Croix-de-Rozon et Carouge. La réalisation de la desserte TIM L1 et L2 contribuerait à rendre un tel projet possible.
9. **Annexe aux fiches B01 à B05** : la commune demande à ce que la desserte L2 figure sur ce plan, au même titre que la L1.

ESPACE RURAL

10. **Fiche C03** : la commune relève l'incohérence entre les objectifs et les mesures à prendre au chapitre du paysage, la biodiversité et l'agriculture.

APPROVISIONNEMENT, ÉLIMINATION, RISQUES

11. **Fiche D02** : la commune propose d'étudier les possibilités pour enterrer la ligne HT qui traverse son territoire d'est en ouest.
12. **PSD 17 Saint-Julien – Bardonnex – Archamps** : la commune demande que le périmètre indiqué à la page 308 soit adapté à la réalité des projets et ne pas intégrer une grande partie de son territoire, non concerné par les études en cours.

Cette résolution est prise par 9 voix pour, 4 voix contre, 3 abstentions.

VII PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

Néant.

VIII CALENDRIER

Commissions	Aménagement	23.01.12	19h30	Salle des commissions
	Bâtiments et école	29.02.12	20h30	Salle des commissions
	EDD	13.12.11	20h00	Salle des commissions
	Finances	18.01.12	19h30	Salle des commissions
	Routes, travaux, et emplacements communaux	21.12.11	19h30	Salle des commissions
		24.01.12	18h30	Salle des commissions
		07.02.12	18h30	Salle des commissions
	Sociale et culture	08.12.11	18h30	Salle des commissions
	Bureau	18.01.12	18h30	Mairie
	Conseil municipal	31.01.12	20h30	Salle des chevaliers
	Repas des Aînés	29.01.12		Centre communal

Le président remercie l'assistance et, invitant chacune et chacun à partager un repas à la salle polyvalente, il lève la séance à 20h05.

Daniel Fischer, président

Tatiana Hoyos Bajrami, vice-présidente

Genève, le 8 décembre 2011/fb